

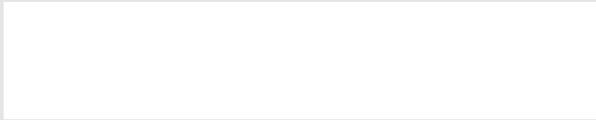
Demande de passeport générale pour enfant à l'étranger

pour les Canadiens de moins de 16 ans présentant une demande à l'extérieur du Canada

PROTÉGÉ UNE FOIS
REMPLI - B

Avertissement : Toute déclaration fausse ou trompeuse concernant la présente demande et tout document à l'appui, y compris la dissimulation de tout fait important, peut être un motif de refus de délivrance d'un passeport, de révocation d'un passeport valide ou de refus de services de passeport et faire l'objet de poursuites criminelles. Votre demande ne sera pas traitée si vous omettez de remplir toutes les sections obligatoires de ce formulaire et/ou refusez de consentir à l'échange ou à la communication de tout renseignement personnel nécessaire à la prestation de services de passeport.

Taper ou écrire en LETTRES MAJUSCULES à l'encre noire ou bleu foncé.

① Renseignements personnels sur l'enfant (voir Directives, section H)						Date du départ			
Nom de famille					Mois		Jour		
Prénom(s)					<input type="radio"/>		Inconnue		
Nom de famille à la naissance			Nom de famille antérieur						
Date de naissance		Lieu de naissance							
Année	Mois	Jour	Ville		Pays		Prov./Terr./État (s'il y a lieu)		
Sexe <input type="radio"/> Féminin <input type="radio"/> Masculin		Couleur des yeux		Couleur actuelle des cheveux		Taille (cm/po)		Poids (kg/lb)	
Adresse actuelle du lieu de résidence									
Numéro		Rue		Appartement		Ville		Pays	
Adresse postale (si différente de l'adresse actuelle du lieu de résidence)									
Numéro		Rue		Appartement		Ville		Pays	
Les enfants âgés de 11 ans ou plus doivent signer dans l'espace prévu à cette fin. Remarque : Nul autre que l'enfant ne doit signer dans l'espace réservé à cette fin, sans exception.					Signer à l'intérieur du cadre				
Fait le									
Année	Mois	Jour	Signé à		Signature de l'enfant (voir Directives, section H)				
				Ville				Pays	

② Renseignements sur le requérant (voir Directives, section J)									
<ul style="list-style-type: none"> • L'enfant fait-il actuellement l'objet d'une procédure d'adoption ou est-il pris en charge de façon partielle ou totale par les services d'aide à la famille? <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui • Existe-t-il une entente de séparation, une ordonnance d'un tribunal ou des procédures judiciaires concernant la garde de l'enfant, ses déplacements ou ses droits de visite? <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui 						 Si oui, inclure tous les documents			
Lien entre le requérant (parent ou tuteur légal) et l'autre parent ou tuteur légal								Date du mariage (s'il y a lieu)	
								Année	
								Mois	
								Jour	
Requérant (parent ou tuteur légal)					Autre parent ou tuteur légal				
Nom de famille à votre naissance					Nom de famille à votre naissance				
Prénom(s)					Prénom(s)				
Date de naissance			Pays de naissance		Date de naissance			Pays de naissance	
Année	Mois	Jour			Année	Mois	Jour		
Adresse					Adresse				
Téléphone (jour)			Téléphone (autre)		Téléphone (jour)			Téléphone (autre)	
Adresse courriel (facultatif)					Adresse courriel (facultatif)				
Déclaration — Je déclare que l'enfant susnommé est citoyen canadien, que je suis le parent ou le tuteur légal de l'enfant et que les renseignements fournis dans la présente demande sont véridiques. Je déclare avoir lu et compris l' Avertissement figurant au haut de cette page et l'Avis de confidentialité (voir la section O). Je consens à ce que le Programme de passeport d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, ainsi que d'autres institutions du gouvernement fédéral, des bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger et des tierces parties recueillent, utilisent et divulguent mes renseignements personnels et ceux de l'enfant, comme indiqué dans les directives de l'énoncé d'Avis de confidentialité.					Déclaration — Je déclare que l'enfant susnommé est citoyen canadien, que je suis le parent ou le tuteur légal de l'enfant et que les renseignements fournis dans la présente demande sont véridiques. Je déclare avoir lu et compris l' Avertissement figurant au haut de cette page et l'Avis de confidentialité (voir la section O). Je consens à ce que le Programme de passeport d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, ainsi que d'autres institutions du gouvernement fédéral, des bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger et des tierces parties recueillent, utilisent et divulguent mes renseignements personnels et ceux de l'enfant, comme indiqué dans les directives de l'énoncé d'Avis de confidentialité.				
Signature du requérant (signez aussi la section 5)					Signature de l'autre parent ou tuteur légal				
				Fait le				Fait le	
				Signé à				Signé à	

Also available in English - PPTC 042
- Page 1 de 8

3**Document de voyage canadien antérieur (voir Directives, section K)**

• Un document de voyage canadien (passeport, certificat d'identité ou titre de voyage pour réfugiés) a-t-il été délivré à l'enfant?

Non Oui (précisez) →

Numéro	Date de délivrance		
	Année	Mois	Jour

Si le document de voyage canadien est encore valide, joignez-le à votre demande.

• Voulez-vous que le passeport antérieur vous soit retourné? Sinon, il sera détruit en toute sécurité par le Programme de passeport afin de protéger les renseignements personnels de l'enfant.

Oui, veuillez me le retourner.

Remarque : Si un document de voyage canadien valide a été perdu, volé, endommagé ou est inaccessible, remplissez le formulaire PPTC 203, Déclaration concernant un document de voyage canadien perdu, volé, inaccessible, endommagé ou trouvé, téléchargeable à Canada.ca/passeport. **Une fois déclaré perdu ou volé, un document de voyage canadien n'est plus valide.** Des frais administratifs seront exigés pour remplacer un document de voyage canadien valide perdu ou volé (voir la section D).

4**Preuve de citoyenneté canadienne (voir Directives, sections J et L)**

Présentez **un (1)** des documents suivants (l'original seulement) :

Certificat de naissance au Canada
(à remplir si l'enfant est né au Canada)

Certificat de citoyenneté canadienne

➔	Numéro d'inscription ou d'enregistrement	Date de délivrance
	Numéro de certificat	Date de délivrance ou Date d'entrée en vigueur de la citoyenneté

5**Déclaration du requérant**

Nom de famille du requérant		Prénom(s) du requérant	
Lien avec l'enfant	Nom de famille de l'enfant	Prénom(s) de l'enfant	
<small>Déclaration — Je déclare solennellement que l'enfant susnommé est un citoyen canadien, que les photos ci-jointes ne sont pas retouchées et qu'elles représentent véritablement l'enfant, et que toutes les déclarations et informations contenues dans la présente demande et relatives à tout document à l'appui sont véridiques. Je déclare avoir lu et compris l'Avertissement figurant à la page 1 et l'Avis de confidentialité (voir la section O). Je consens à ce que le Programme de passeport d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, ainsi que d'autres institutions du gouvernement fédéral, des bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger et des tierces parties recueillent, utilisent et divulguent mes renseignements personnels et ceux de l'enfant, comme indiqué dans les directives de l'énoncé d'Avis de confidentialité.</small>			
Signature du requérant		Fait le Année Mois Jour	Signé à Ville Pays

6**Déclaration du répondant (voir Directives, section M-A Titulaire de passeport ou section M-B Profession)**

Le répondant doit connaître le requérant nommé à la section 5.

Nom de famille		Prénom(s)	
Numéro de passeport canadien (voir la section M-A) ou Profession (voir la section M-B)			Téléphone (jour)
Date de naissance dans le passeport (voir la section M-A) ou Nom de l'entreprise ou de l'organisation (voir la section M-B) Année Mois Jour			Téléphone (autre)
Adresse actuelle du lieu de résidence (voir la section M-A) ou Adresse au travail (voir la section M-B) Numéro Rue Ville Pays Code postal			
Nom au complet du requérant (parent ou tuteur légal)		Nom au complet de l'enfant	
Je connais le requérant (parent ou tuteur légal) depuis Nombre d'années	<small>Déclaration — Je déclare solennellement que je connais personnellement le requérant susnommé depuis au moins deux (2) ans et que je connais l'enfant. J'ai signé au verso d'une (1) des photos pour certifier que l'image représente véritablement l'enfant. Je déclare avoir lu et compris l'Avertissement figurant à la page 1 et l'Avis de confidentialité (voir la section O). Je consens à ce que le Programme de passeport d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, ainsi que d'autres institutions du gouvernement fédéral, des bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger et des tierces parties recueillent, utilisent et divulguent mes renseignements personnels, comme indiqué dans les directives de l'énoncé d'Avis de confidentialité.</small>		Signé à Ville Pays
	Signature du répondant		

7**Coordonnées de la personne à contacter en cas d'urgence (facultatif) (voir Directives, section N)**

Nom de famille		Prénom(s)	
Lien avec l'enfant	Téléphone (jour)	Téléphone (autre)	Téléphone cellulaire
Adresse actuelle du lieu de résidence Numéro Rue Appartement Ville Pays Code postal			

Demande de passeport générale pour **enfant** à l'étranger pour les Canadiens de moins de 16 ans présentant une demande à l'extérieur du Canada

Directives

(A)

Admissibilité au passeport canadien

Avis important : Nous vous recommandons de ne pas finaliser vos plans de voyage avant que vous soyez en possession du passeport demandé.

- Le passeport canadien est le seul document d'identité et de voyage fiable et reconnu universellement pour les Canadiens qui voyagent à l'étranger.
- Les passeports canadiens sont délivrés seulement aux citoyens canadiens et correspondent à l'identité de l'enfant, qui est établie par une preuve de citoyenneté.
- Pour les Canadiens de 16 ans et plus, utilisez le formulaire PPTC 041, Demande de passeport générale pour adulte à l'étranger.

(B)

Traduction

Tout document rédigé dans une langue autre que le français ou l'anglais et présenté dans le cadre du processus de demande d'un passeport doit être traduit par un traducteur agréé.

(C)

Aide-mémoire

- Les **deux (2)** pages du formulaire de demande remplies et signées au cours des **douze (12)** derniers mois et authentifiées par le répondant
- Deux (2)** photos de passeport identiques, non retouchées, de l'enfant prises au cours des **six (6)** derniers mois, dont **une (1)** authentifiée par le répondant
- Une preuve de citoyenneté canadienne (l'original seulement); le document vous sera retourné
- Une preuve de filiation acceptable
- Tout document de voyage canadien (passeport, certificat d'identité ou titre de voyage pour réfugiés) valide délivré à l'enfant
- Tous** les documents (y compris le jugement de divorce) concernant la garde, les déplacements ou les droits de visite de l'enfant
- Les droits

Des documents ou renseignements supplémentaires pourraient être exigés en complément de cette demande.

(D)

Droits à acquitter et durée de validité

Lorsque la demande est faite à l'**extérieur du Canada** ou que le passeport doit être délivré à l'extérieur du Canada :

Validité de 5 ans – 100 \$ CAN

Les droits sont en devises canadiennes et doivent être convertis en devises locales. Confirmez les droits et modes de paiement acceptés auprès du bureau du gouvernement du Canada à l'étranger le plus près.

Des frais administratifs supplémentaires non remboursables de 45 \$ CAN seront facturés pour remplacer un document de voyage canadien valide perdu ou volé.

Modes de paiement :

- Argent comptant (accepté dans certains bureaux);
- Carte de débit (Interac), Visa Débit, Visa Débit virtuelle ou autre carte prépayée (Visa, MasterCard) acceptée seulement pour les demandes présentées en personne par le titulaire de la carte (acceptée dans certains bureaux). Les cartes de débit prépayées ne sont pas acceptées;
- Carte de crédit (acceptée dans certains bureaux);
- Chèque certifié ou mandat international (postal ou bancaire) au montant exact, libellé à l'ordre de l'ambassade, du haut-commissariat ou du consulat du Canada, selon le cas (accepté dans certains bureaux).

Important

- Toute personne qui demande des services de passeport doit payer le montant exact des droits applicables.
- Les requérants qui annulent leur demande ou qui se voient refuser un passeport ne sont pas admissibles à un remboursement des droits de service pour un passeport.
- Des frais administratifs seront exigés pour tous les paiements refusés, en sus des intérêts applicables.
- Les droits peuvent changer.

(E)

Renseignements sur la carte de crédit (là où ce mode de paiement est accepté)

Si vous devez vous rendre à l'un des bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger pour obtenir des services de passeport et que vous comptez payer par carte de crédit, vous devez remplir un formulaire distinct d'autorisation de paiement par carte de crédit. En remplissant et en signant ce formulaire, vous nous autorisez officiellement à porter les droits de services demandés à votre carte de crédit. De plus, ce formulaire doit être annexé à la demande de passeport.

Remarque importante : Ce service de paiement par carte de crédit, mis en place par Affaires mondiales Canada, n'est pas gratuit. Ces frais sont distincts et indépendants du montant payable au gouvernement du Canada pour tout service de passeport.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour télécharger le formulaire d'autorisation de paiement par carte de crédit, consultez le site Web du gouvernement du Canada à voyage.gc.ca.

F**Où présenter la demande**

Vous devez présenter votre demande de passeport pour enfant au bureau du gouvernement du Canada le plus près qui offre des services de passeport dans votre pays de résidence ou de séjour. Vous trouverez une liste des bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger à voyage.gc.ca ou dans l'annuaire téléphonique de votre région.

Les bureaux autorisés à traiter les demandes de passeport sont les suivants :

- les ambassades du Canada;
- les hauts-commissariats du Canada; ou
- les consulats du Canada (sauf les consulats sous l'autorité d'un consul honoraire).

G**Coordonnées**

- On peut obtenir des renseignements généraux 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Les questions particulières sont traitées au bureau du gouvernement du Canada le plus près qui offre des services de passeport (consultez l'annuaire téléphonique de votre région).
- Les formulaires de demande de passeport en gros caractères et le livret d'instruction sur la demande de passeport en braille sont offerts sur demande seulement. Pour obtenir plus de renseignements ou pour commander l'un de ces formats, communiquez avec le Programme de passeport.

**Renseignements sur les passeports, les droits et les délais de traitement**

Canada.ca/passeport

Programme de passeport : 1-819-997-8338

ATS (pour les personnes sourdes ou malentendantes) Montréal (Canada) :
1-514-283-5197

Conseils, avertissements aux voyageurs et exigences de voyage

voyage.gc.ca

H**Renseignements personnels sur l'enfant****Nom et prénom(s) devant figurer dans le passeport**

Inscrivez le nom tel qu'il doit être inscrit dans le passeport de l'enfant. Le nom doit être identique à celui qui apparaît dans la preuve de citoyenneté de l'enfant.

Des documents supplémentaires pourraient être exigés pour confirmer l'identité de l'enfant.

Nom de famille à la naissance et nom de famille antérieur

À inscrire lorsque ces noms sont différents du nom de famille devant figurer dans le passeport (à titre d'information pour le Programme de passeport d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada seulement; ces noms ne figureront pas dans le passeport).

Date de naissance

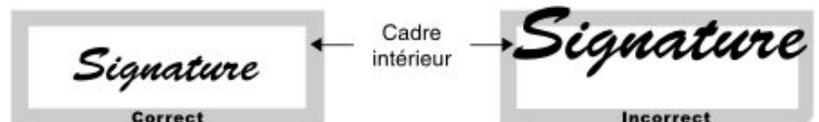
Si la preuve de citoyenneté de l'enfant ne fait pas état d'une date de naissance complète, l'**année**, le **mois** et le **jour** précis de la naissance de l'enfant seront indiqués tels qu'ils figurent dans les documents d'identité de l'enfant présentés à l'appui. Fournissez l'original ou un exemplaire signé et daté par le répondant de tout document d'identité faisant état de cette date de naissance.

Lieu de naissance

Indiquez le lieu de naissance de l'enfant sur la demande de passeport. Si vous ne voulez pas que ce renseignement soit inscrit dans le passeport de l'enfant, remplissez et présentez le formulaire PPTC 077, Demande d'un passeport canadien sans l'inscription du lieu de naissance, téléchargeable à Canada.ca/passeport.

Signature

Les enfants de 11 ans ou plus **doivent** apposer leur signature habituelle.



Remarque : Nul autre que l'enfant ne doit signer dans l'espace réservé à cette fin à la section 1, sans exception.

I**Qui peut présenter une demande de passeport au nom d'un enfant?**

- Un des parents
- Le parent qui a la garde légale de l'enfant dans les cas de séparation ou de divorce
- Le tuteur légal

J**Renseignements sur le requérant et preuve de filiation**

Les deux parents sont invités à participer à la demande de services de passeport pour leur enfant et à signer la demande. Il se pourrait que l'on communique avec l'autre parent. Si vous ne savez pas où se trouve l'autre parent, communiquez avec le Programme de passeport. Si le requérant est le tuteur légal de l'enfant, l'autre tuteur légal, le cas échéant, doit lui aussi participer à la demande de services de passeport au nom de l'enfant. Une preuve de tutelle légale est exigée.

Lien de filiation

Vous devez fournir un des documents de filiation acceptables ci-dessous démontrant le lien entre l'enfant et le parent ou les parents :

- un certificat de naissance détaillé du Canada (sert également de preuve de citoyenneté) ou du pays à l'étranger où l'enfant est né, sur lequel figure le nom du parent ou des parents; ou
- une ordonnance d'adoption indiquant le nom du parent ou des parents adoptif(s).

Exception : Une demande présentée au nom d'un enfant sera acceptée sans preuve de filiation uniquement si :

- un document de voyage canadien a déjà été délivré à l'enfant auparavant; et
- le ou les parents, le ou les tuteurs légaux qui ont participé à la dernière demande sont les mêmes que ceux qui participent à la présente demande.

Garde légale, séparation ou divorce

Lorsqu'il existe une ordonnance du tribunal ou une entente concernant la garde de l'enfant, seule la personne ayant le droit de garde peut présenter une demande. Tous les documents concernant la garde de l'enfant, ses déplacements ou les droits de visite de l'enfant doivent être fournis. Dans les cas où un divorce a été accordé, il faut aussi fournir une copie du jugement ou de l'ordonnance de divorce. Lorsqu'une disposition prévoit la garde partagée, l'un ou l'autre des parents peut être le requérant.

Lien actuel avec l'autre parent

Indiquez le lien qui existe actuellement entre vous et l'autre parent : célibataire (aucune relation), conjoint de fait, marié, séparé, divorcé ou veuf. S'il y a lieu, indiquez la date du mariage avec l'autre parent. De l'information ou des documents supplémentaires pourraient être exigés.

Si le requérant est un tuteur légal, une preuve de tutelle légale doit être présentée.

Parent décédé

En cas de décès de l'autre parent, le requérant doit joindre un certificat de décès à la demande. Inscrivez à la section 2 du formulaire le plus de renseignements possibles.

K**Document de voyage canadien antérieur**

- Joignez à la demande tout document de voyage canadien (passeport, certificat d'identité ou titre de voyage pour réfugiés) valide délivré à l'enfant. Si le passeport est valide pour plus de **douze (12)** mois à compter de la date à laquelle vous présentez la demande, fournissez une explication écrite de la raison pour laquelle vous présentez la demande maintenant. Dans le cas où le Programme de passeport juge que l'explication fournie n'est pas valable, il se peut que votre demande soit refusée.
- Le nom d'une personne ne peut être inscrit que dans **un (1)** seul document de voyage canadien valide.

Remarque : Si un document de voyage canadien valide a été perdu, volé, endommagé ou est inaccessible, remplissez le formulaire PPTC 203, Déclaration concernant un document de voyage canadien perdu, volé, inaccessible, endommagé ou trouvé, téléchargeable à Canada.ca/passeport. **Une fois déclaré perdu ou volé, un document de voyage canadien n'est plus valide.** S'il est retrouvé, le document de voyage canadien ne doit pas être utilisé pour voyager et doit être retourné immédiatement au Programme de passeport ou, à l'étranger, au bureau du gouvernement du Canada le plus près. Des frais administratifs seront exigés pour remplacer un document de voyage canadien valide perdu ou volé (voir la section D).

L**Preuve de citoyenneté canadienne**

Fournissez **un (1)** des documents énumérés à la section 4 du formulaire de demande (l'original seulement). Ce document vous sera rendu. Des renseignements supplémentaires pourraient être exigés pour confirmer la citoyenneté de l'enfant.

Certificat de naissance au Canada

Seuls les documents de naissance officiels délivrés par le bureau de l'état civil de la province ou du territoire de naissance de l'enfant au Canada sont acceptés. Ces documents comprennent les certificats de naissance détaillés indiquant le nom du ou des parents qui pourraient être utilisés comme preuve de filiation (voir la section J). Certaines exceptions peuvent s'appliquer. Pour de plus amples renseignements, consultez Canada.ca/passeport.

Certificat de citoyenneté canadienne

Les documents de citoyenneté commémoratifs **ne** sont **pas** acceptés. Pour obtenir un certificat de citoyenneté canadienne pour l'enfant, communiquez avec le bureau du gouvernement du Canada le plus près. Vous pouvez aussi visiter le site Web d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada à cic.gc.ca.

(M)**Déclaration du répondant**

Un répondant est une personne autre que le requérant qui confirme l'identité de celui-ci et qui connaît l'enfant. L'autre parent, le tuteur légal, un membre de la famille ou une personne résidant à la même adresse que le requérant peut agir à titre de répondant à condition que cette personne satisfasse aux exigences applicables.

Le répondant doit :

- vous (le requérant) connaître personnellement depuis au moins **deux (2)** ans. Connaître personnellement le requérant signifie que le répondant est en mesure de confirmer certains attributs personnels du requérant;
- vous connaître suffisamment pour attester l'exactitude des renseignements fournis sur le formulaire de demande;
- pouvoir faire l'objet d'une vérification par le Programme de passeport, qui se réserve le droit de demander un nouveau répondant;
- exécuter les **deux (2)** tâches suivantes **sans frais** :
 1. Remplir et signer la Déclaration du répondant (section 6). Assurez-vous d'avoir rempli et signé les **deux (2)** pages du présent formulaire avant de le remettre à votre répondant.
 2. Inscrire « J'atteste l'authenticité de cette photo de (nom de l'enfant) » au verso de l'**une (1)** des photos de l'enfant et y apposer sa signature.

Le requérant ne doit pas aider le répondant à s'acquitter de ses fonctions. Si votre répondant a besoin d'aide, communiquez avec le Programme de passeport.

Le répondant peut être un titulaire de passeport canadien (voir la section M-A) ou un membre d'un groupe professionnel admissible (voir la section M-B).

Section M-A : Titulaire de passeport canadien**Le répondant doit :**

- être un citoyen canadien âgé de 18 ans et plus;
- être titulaire d'un passeport canadien valide pour **cinq (5)** ou **dix (10)** ans ou expiré depuis moins de **douze (12)** mois à compter de la date à laquelle le Programme de passeport reçoit la demande;
- avoir été âgé de 16 ans ou plus lorsque la demande a été présentée pour obtenir le passeport mentionné à la section 6 de la présente demande de passeport;
- fournir l'information demandée qui se trouvent dans le passeport délivré à son nom en remplissant à la main la section *Déclaration du répondant* sur le formulaire de demande.

Il n'est pas nécessaire que le répondant, titulaire d'un passeport canadien, réside dans le même pays que le requérant.

OU**Section M-B : Profession****Le répondant doit :**

- travailler et/ou résider actuellement dans la région d'accréditation visée par le bureau du gouvernement du Canada à l'étranger où la demande est présentée;
- être actuellement enregistré auprès de l'autorité locale compétente et autorisé par celle-ci à pratiquer l'**une (1)** des professions suivantes :

• Dentiste	• Avocat ou notaire	• Policier
• Médecin	• Notaire public	• Signataire autorisé d'une banque, d'une société d'épargne ou d'une institution financière qui offre une gamme complète de services bancaires (retraits, dépôts, épargnes)
• Doyen ou directeur d'une université ou d'un collège	• Pharmacien	
• Juge	• Vétérinaire	

La liste ci-dessus ne constitue pas la reconnaissance par le Programme de passeport d'un titre professionnel ou de qualifications supérieures.

Il n'est pas nécessaire qu'un répondant qui exerce l'une des professions admissibles figurant sur la liste soit citoyen canadien.

Si vous **ne connaissez aucun** répondant admissible depuis au moins **deux (2)** ans, remplissez le formulaire PPTC 132, Déclaration faute de répondant, accessible dans tous les bureaux du gouvernement du Canada offrant des services de passeport. Vous devez remplir ce formulaire, à vos frais, en présence d'une personne qui, selon la loi, est autorisée à faire prêter serment ou à recevoir une affirmation solennelle. **Cette étape pourrait retarder le traitement de la demande.**

(N)**Coordonnées de la personne à contacter en cas d'urgence**

Nous vous recommandons d'indiquer le nom d'une personne qui **ne** voyage habituellement **pas** avec l'enfant. Ces renseignements seront utiles si l'enfant est victime d'un accident ou s'il tombe malade pendant ses déplacements.

Demande de passeport générale pour **enfant** à l'étranger pour les Canadiens de moins de 16 ans présentant une demande à l'extérieur du Canada

○

Avis de confidentialité

Tous les renseignements personnels fournis dans ce formulaire de demande sont recueillis par le Programme de passeport d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) afin de déterminer si l'enfant est en droit de recevoir un passeport canadien et de fournir l'information à la Direction générale des affaires consulaires d'Affaires mondiales Canada, au cas où le titulaire du passeport aurait besoin d'aide lors d'un voyage à l'étranger. Dans le cadre de la prestation de ces services, les renseignements personnels sont recueillis, utilisés et divulgués en vertu du *Décret sur les passeports canadiens*, conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et d'autres lois, réglementations et politiques fédérales relatives à la protection des renseignements personnels, comme l'indique le Fichier de renseignements personnels PPTC PPD 102 (passeports ordinaires et passeports officiels). Dans le cadre de la prestation de services de passeport, IRCC et d'autres institutions du gouvernement fédéral ou les bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger qui participent à la prestation de services de passeport peuvent échanger des renseignements personnels. De plus, afin de déterminer l'admissibilité actuelle et continue et de conserver l'intégrité du Programme de passeport, tous les renseignements personnels recueillis peuvent être vérifiés et soumis à des recherches aux fins de sécurité visant à authentifier l'identité et la citoyenneté, ainsi qu'à déterminer l'existence de motifs conduisant au refus de délivrer un passeport, à la révocation d'un passeport valide ou au refus d'offrir des services de passeport. Pour les mêmes raisons, les renseignements personnels du répondant peuvent aussi être vérifiés et soumis à une recherche aux fins de sécurité visant à déterminer si l'individu répond aux exigences relatives au répondant. Les renseignements personnels pourraient être communiqués à des tierces parties, tels des organismes chargés de l'application de la loi et des institutions délivrant des documents d'identité, afin que soient effectuées les vérifications et recherches aux fins de sécurité requises dans le cadre de la prestation de services de passeport; pour ces mêmes fins, les tierces parties pourraient communiquer les renseignements personnels à IRCC ou d'autres institutions du gouvernement fédéral ou à des bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger. Pour rendre le passeport canadien plus sécuritaire, IRCC utilise la technologie de reconnaissance faciale. Une puce électronique est également insérée dans le livret. Cette puce contient, en format électronique, la photo du titulaire ainsi que les renseignements personnels figurant à la page 2 du livret. Il est possible que IRCC sollicite la rétroaction du requérant ou du titulaire du passeport à l'égard des services de passeport.

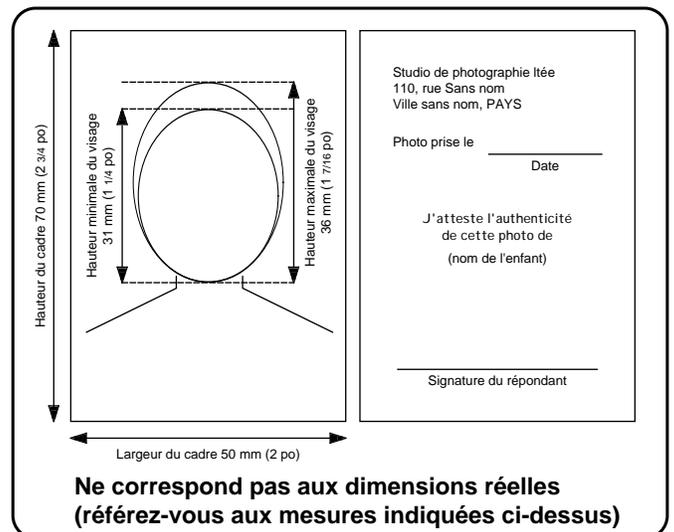
Ⓟ

Directives pour les photos de passeport canadien

Vous devez présenter **deux (2)** photos identiques et non altérés avec chaque demande de passeport. Les photos électroniques ne sont pas acceptées.

Vos photos doivent être :

- prises en personne par un photographe commercial;
- imprimées professionnellement sur du papier photographique ordinaire de haute qualité (les photos imprimées à la maison ne sont pas acceptées);
- claires, bien définies et nettes. Les photos peuvent être en couleur ou en noir et blanc;
- prises avec une expression faciale neutre (**bouche fermée et pas de sourire**) et le regard tourné directement vers l'appareil photo, avec les **yeux ouverts et claires visibles**;
- prises avec éclairage uniforme sans ombrages, réflexion, ni lumière éblouissante;
- montrer le visage complet de face et le haut des épaules, qui doivent être perpendiculaires à l'appareil photo (le visage et le haut des épaules en direction de l'appareil photo, la tête ni penchée ni tournée);
- montrer la couleur naturelle de la peau et être prises contre un arrière-plan blanc ou de couleur pâle de manière à ce que les traits du visage et les vêtements soient clairement visibles et se détachent nettement de l'arrière-plan;
- des originaux **non altérés** et non des copies tirées d'une photo existante;
- prises dans les **six (6)** mois précédant la date de présentation de votre demande et être représentatives de l'apparence actuelle de l'enfant.



Les renseignements suivants doivent être inscrits au verso d'une photo

- Le nom et l'adresse complète du studio du photographe (pas une case postale), ainsi que la date à laquelle la photo a été prise. Ces renseignements peuvent être écrits à la main ou estampillés par le photographe (les étiquettes autocollantes ne sont pas acceptées).
- La signature du **répondant**.

Renseignements supplémentaires

- Les lunettes obtenues sur ordonnance peuvent être portées dans les photos à condition que l'on voie clairement les yeux et qu'il n'y ait aucun reflet sur les verres.
- L'effet des yeux rouges, les verres teintés et les lunettes de soleil rendent les photos inacceptables.
- Les chapeaux et autres couvre-chefs ne sont pas acceptés, à moins d'être portés pour des raisons religieuses ou médicales. Toutefois, tous les traits du visage doivent paraître clairement, et le couvre-chef ne doit pas créer d'ombre sur le visage.

Photos de l'enfant

- Les photos de l'enfant doivent respecter les directives indiquées ci-dessus.
- Les photos ne doivent montrer que la tête et les épaules de l'enfant. Les mains des parents ou de l'enfant ne doivent pas paraître sur la photo.
- Le Programme de passeport d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada reconnaît qu'il est difficile d'obtenir une expression faciale neutre d'un nouveau-né et fera preuve de tolérance à cet égard.
- Pour les nouveau-nés, la photo peut être prise quand l'enfant est assis dans son siège d'auto, à condition qu'une couverture blanche soit placée sur le siège derrière la tête de l'enfant. Il ne doit pas y avoir d'ombre sur le visage et les épaules, ni autour des oreilles ou en arrière-plan.

Vous trouverez plus de renseignements à Canada.ca/passeport.

Renseignements importants concernant les enfants qui voyagent à l'étranger

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez les sites international.gc.ca et voyage.gc.ca/enfant.

Q

Voyager avec des enfants ou enfants voyageant seuls



Les autorités d'immigration de la plupart des pays sont de plus en plus vigilantes à l'égard des enfants qui traversent les frontières internationales. Chaque enfant qui voyage à l'étranger, seul ou accompagné d'un adulte, doit avoir un passeport individuel valide et peut-être même des documents à l'appui. Avant d'entreprendre un voyage avec un enfant, vous devriez communiquer avec l'ambassade ou le consulat de tous les pays où l'enfant doit se rendre pour connaître leurs exigences d'entrée.

R

Documents qui facilitent les voyages à l'étranger



Les documents suivants pourraient être exigés pour appuyer l'entrée d'un enfant dans un autre pays :

- Le certificat de naissance dans lequel paraissent les noms des parents.
- Les documents ayant trait à la garde de l'enfant.
- Une lettre de consentement autorisant l'enfant à voyager seul, avec un seul parent ou avec quelqu'un d'autre que le gardien ou tuteur, le cas échéant. L'enfant devrait avoir sur lui une lettre de chaque personne ou de chaque organisme qui détient les droits de garde ou de tutelle ou, au Québec seulement, de l'autorité parentale. Affaires mondiales Canada recommande de faire certifier la lettre ou d'y faire apposer un tampon ou un sceau par un représentant officiel autorisé à faire prêter serment ou à recevoir une déclaration solennelle.
- Si l'un des parents est décédé, le certificat de décès.

S

Documents et conseils pour faciliter le retour au Canada



Les conseils suivants pourraient vous aider à éviter des délais lors du retour de l'enfant au Canada :

- Assurez-vous d'avoir en main les documents d'identité requis pour vous-même et tous les enfants qui voyagent avec vous afin de prouver que vous avez le droit légal de rentrer au Canada.
- Si vous avez la garde de l'enfant, ayez avec vous des copies des documents qui précisent vos droits de garde de l'enfant.
- Si vous n'êtes pas le tuteur légal de l'enfant, ayez avec vous une lettre vous permettant ou vous autorisant d'avoir la garde lorsque vous rentrez au Canada. Lorsqu'un parent voyage seul avec un enfant, une lettre de l'autre parent peut également faciliter la rentrée du parent et de l'enfant. La lettre devrait aussi contenir les numéros de téléphone du parent ou du tuteur légal.
- Si vous faites partie d'un groupe, assurez-vous de vous déplacer dans le même véhicule que l'enfant que vous accompagnez lorsque vous arrivez à une frontière.
- Faites apprendre par cœur à l'enfant un numéro de téléphone à composer en cas d'urgence.

T

Renseignements sur la garde

Les ententes concernant la garde des enfants au Canada pourraient ne pas être reconnues dans certains pays. Dans des cas extrêmes, les enfants pourraient ne pas pouvoir quitter ces pays. Avant votre départ, il est conseillé de vérifier auprès de l'ambassade ou du consulat du pays ou des pays que l'enfant visitera afin de déterminer quels documents relatifs à la garde de l'enfant pourraient être requis.

Pour plus de renseignements :



Affaires mondiales Canada :

À l'extérieur du Canada 1-613-944-6788

- S'il y a des possibilités qu'un litige au sujet de la garde survienne pendant le voyage avec l'enfant, vous devriez parler à un avocat avant votre départ. Nous vous suggérons également de lire la publication *Enlèvement international d'enfants : Un guide à l'intention des parents délaissés*.

Pour commander ou télécharger un exemplaire :



Site Web voyage.gc.ca

Pour obtenir un exemplaire gratuit :



Numéro de téléphone 1-613-944-4000